

## Article 21 du Règlement

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

## LE REFUS DE FINANCER UN PROJET DE LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a signifié à la coopérative d'habitation Valhalla, à The Pas, au Manitoba, que sa demande de financement d'un ensemble de logements pour personnes âgées avait été refusée. Cette société a invoqué la raison suivante pour justifier son refus:

L'imposition d'un tarif de 15 p. 100 sur les importations américaines de bois annoncée dernièrement a eu des répercussions énormes sur notre industrie du bois d'oeuvre. De l'avis de la SCHL, ce tarif pourrait occasionner une augmentation du nombre de logements libres et un recul du marché résidentiel à The Pas.

De deux choses l'une: ou le gouvernement prétexte ce tarif pour camoufler une autre compression de ses subventions au logement coopératif, ou alors il permet aux potentats de l'industrie américaine du bois de nous dicter une ligne de conduite dans les moyens à prendre pour assurer des logements abordables et confortables aux personnes âgées de The Pas.

Je prie donc instamment le gouvernement de réitérer ses engagements en ce qui concerne le logement coopératif et les besoins des personnes âgées de The Pas en rétablissant immédiatement le financement public prévu pour la coopérative d'habitation Valhalla.

\* \* \*

## LES JEUNES

## ON DEMANDE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, la Commission Forget a demandé au ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) de mettre en oeuvre un programme de perspectives pour les jeunes qui, contrairement à Katimavik, s'adresserait à ceux qui sont le moins motivés et les moins bien adaptés à une scolarité classique. Selon M. Forget, ce programme devrait combiner des études, du counseling, des connaissances pratiques et une expérience professionnelle. Il offrait comme exemple le modèle suédois de garantie aux jeunes.

Précédemment j'avais proposé au ministre un autre modèle qui aurait compris un complément à l'enseignement secondaire, une formation professionnelle orientée vers les spécialités en demande, une orientation professionnelle et un programme de formation militaire facultative pour apprendre l'autodiscipline et la coopération.

Voilà près d'un an que Katimavik a été supprimé. Bien que le chômage des jeunes ait considérablement diminué ces deux dernières années, il est encore bien au-dessus de la moyenne nationale. Il est temps que le gouvernement dévoile un nouveau programme dirigé vers ces jeunes qui sont en chômage depuis longtemps.

## LA CONSTRUCTION NAVALE

## LE CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE POLAR CLASSE 8—LES COMPÉTENCES DES CHANTIERS NAVALS DE LA CÔTE OUEST

**Le très hon John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, le gouvernement doit faire connaître sous peu sa décision sur la construction du brise-glace Polar classe 8. Je l'invite à songer sérieusement au fait que l'industrie des chantiers navals de la côte ouest a les qualifications voulues pour ce contrat.

Depuis les dernières élections, des milliers d'employés des chantiers navals de la Colombie-Britannique ont été mis à pied. Le Polar 8 assurerait plusieurs années de travail à plus de 1 000 de ces travailleurs, sans compter les multiples autres emplois créés par ricochet.

Je tiens à m'assurer que le gouvernement tienne compte des compétences des chantiers de la Colombie-Britannique en matière de construction de navires destinés aux eaux septentrionales et de l'offre avantageuse soumise par la Colombie-Britannique.

\* \* \*

## L'IMMIGRATION

## LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX MÉDECINS IMMIGRANTS

**M. Andrew Witer (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, la réputation du Canada d'être un havre d'accueil pour les immigrants et les réfugiés est menacée. Notre attitude vis-à-vis des médecins immigrants est dénoncée pour son caractère discriminatoire et doit cesser immédiatement. La politique consistant à offrir à des diplômés d'écoles médicales canadiennes la priorité pour l'accès à des internats contrôlés et limités ne laisse guère d'espoir aux médecins qualifiés immigrants de pouvoir pratiquer la médecine au Canada même s'ils ont passé avec succès les rigoureux examens d'équivalence au Canada.

L'Ontario a ajouté un obstacle supplémentaire pour les médecins immigrants en exigeant qu'ils fassent un pré-internat avant de pouvoir se porter candidats à des places d'internat inexistantes. Cette exigence n'existe pas pour les diplômés des écoles médicales canadiennes.

• (1415)

Dans le passé, le Canada et l'Ontario ont accueilli les médecins immigrants au sein de la profession médicale en ajoutant des places d'internat au fur et à mesure des besoins. Il faut que le gouvernement fédéral intervienne et prenne l'initiative bien nécessaire de revenir à notre politique traditionnelle et de mettre fin aux pratiques discriminatoires de l'Ontario.

\* \* \*

[Français]

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

## LA NÉCESSITÉ DE REMBOURSER IMMÉDIATEMENT CEUX QUI Y ONT DROIT

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, la population est vraiment déçue. Vendredi dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M.